



Communiqué de presse

30 septembre 2022

Les piscines intercommunales fermeront temporairement à partir du 7 octobre 2022 au soir

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire a laissé place à la crise énergétique en raison d'un contexte inflationniste fortement accéléré par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Désormais, aucun secteur n'est épargné et les Françaises et les Français doivent supporter une hausse sans précédent des prix de l'énergie, et plus particulièrement du gaz et de l'électricité.

S'ils bénéficient du « bouclier tarifaire » mis en place par le Gouvernement afin de limiter cette augmentation, tel n'est en revanche pas le cas pour les entreprises ni même pour les collectivités ou les établissements publics qui comptent plus de 10 agents, comme la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE).

Ce contexte, inédit dans sa configuration globale, doit par conséquent nous conduire, toutes et tous, à faire preuve d'adaptabilité à travers plus de sobriété et consentir à des changements et des sacrifices pour franchir le cap de l'hiver et mieux appréhender les perspectives en 2023.

Naturellement, notre agglomération a mis en place un plan de réduction de ses consommations énergétiques partout où cela était possible : la période de chauffage débutera plus tardivement et s'arrêtera plus tôt, la température dans les locaux et bureaux sera abaissée à 19 degrés en semaine et 17 degrés la nuit et les week-ends (dans les bâtiments où cela est possible).

Ces mesures représentant une économie de **56 000 €** permettront de limiter, mais faiblement, la hausse de nos dépenses énergétiques évaluées d'ici la fin de cette année à **+ 295 000 €** par rapport à 2021.

À ce rythme, en année pleine, et alors que les indices pour les prix du gaz et de l'électricité ne sont pas encore connus pour l'année prochaine, cela représenterait, en 2023, pas moins de **+ 549 200 €** à absorber pour les finances de l'Agglomération ce qui, compte tenu des décisions déjà prises sur les budgets de cette année, est tout simplement impossible à absorber sans conséquences directes pour les habitants.

Dans ces conditions financières non soutenables, afin de ne pas dégrader l'intégralité de nos services à la population et de permettre un effet immédiat sur l'emballement exponentiel de nos factures énergétiques, des mesures plus fortes et courageuses doivent être prises.

Réunis en bureau communautaire le 26 septembre dernier, le Président et les Vice-présidents ont donc jugé qu'il était opportun de fermer temporairement le service le plus consommateur en énergies, à l'instar de beaucoup d'autres territoires voisins, comme Milly-la-Forêt, à savoir celui des piscines intercommunales.

La fermeture de ces structures, à compter du 7 octobre 2022 au soir, permettrait de limiter l'envolée de la facture à + 20 000 € (mesures d'économies de sobriété des bâtiments comprises) au lieu de + 549 200 €.

En résumé :

ACTIONS	CONSEQUENCES
1 - Ne rien faire	+ 549 200 € de dépenses en 2023*
2 - Réguler fortement les températures des bâtiments (19 ° en journée et 17 ° la nuit)	+ 493 000 € de dépenses en 2023*
3 - Réguler fortement les températures des bâtiments (19 ° en journée et 17 ° la nuit) ET la température des bassins des piscines à 25 ° (au lieu de 28 / 29 °)	+ 413 000 € de dépenses en 2023* (et arrêt des cours bébés nageurs)
4 - Réguler fortement les températures des bâtiments (19 ° en journée et 17 ° la nuit) ET fermer les piscines	+ 20 000 € de dépenses en 2023*

* Estimations sur la base des tarifs connus au 28 septembre 2022. Les tarifs définitifs, très volatiles, ne seront connus qu'en décembre pour application en 2023.

Nous le savons, prendre ce genre de décision n'est pas populaire. Nous mesurons et comprenons le mécontentement qu'elle va engendrer.

« Toutefois, à l'heure où nous sommes tous appelés à un esprit de responsabilité et d'efforts collectifs, nous ne doutons pas qu'une fois passée la déception, chacun comprendra que cette décision est, à l'instant, la plus efficace dans l'attente de mesures fortes à prendre impérativement au niveau national et européen.

Car en effet, nous payons ici chèrement la déréglementation des marchés du gaz et de l'électricité entamée depuis 1996 au profit, progressivement, d'un système inique à l'échelle européenne où le prix est fixé non pas en fonction du coût moyen de production d'électricité en Europe, mais à partir du coût de production « marginal » du dernier MWh injecté sur le réseau.

En cas de faible demande, les installations nucléaires ou renouvelables suffisent, mais lorsque la demande est forte, les centrales thermiques sont mises à contribution, et le coût de l'électricité est alors basé sur le cours du gaz (ou du charbon).

À cela s'ajoute une taxe sur les émissions de CO2, dans le cadre du marché carbone européen. Si nous y ajoutons le contexte international bouleversé, les décisions erratiques de l'Etat sur nos modes de production (nucléaire compris), nous arrivons aujourd'hui à cette catastrophe programmée alors que nous étions dotés des plus beaux fleurons de l'énergie créés en 1946 au lendemain de la guerre avec EDF et GDF.

Il est grand temps aujourd'hui de requestionner en profondeur les choix qui furent faits en matière de secteurs stratégiques (et la crise sanitaire nous l'aura fait douloureusement sentir à travers bien des domaines) en appelant au retour d'un véritable Etat stratège !

Bien plus que des boucliers tarifaires (qui ne sont que des mesures temporaires) dont nous souhaitons l'extension à toutes les collectivités et établissements publics dans l'urgence pour parer aux défis du maintien des services publics. C'est plus encore d'une politique énergétique encadrée et pilotée avec le retour des tarifs réglementés en faveurs des ménages, des entreprises et des collectivités dont nous avons réellement besoin.

Sans une décision forte de l'Etat, nous ne pourrions rouvrir que lorsque le prix de l'énergie sera revenu à un niveau acceptable. Nos parlementaires doivent agir et peser en ce sens pour que l'Etat porte cette action au niveau européen.

Naturellement, à l'instar de la période COVID, la date de validité des cartes d'entrées sera prolongée de la durée de la fermeture » conclut Johann MITTELHAUSSER, Président de l'Agglomération.